



ERASMUS+

**Proposition de l'Institut Méditerranéen de
Formation et Recherche en Travail Social
(IMFRTS)**

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1
4 mars 2020

Disclaimer

This document is aimed at informing applicants for EU funding. It serves only as an example. The actual web forms and templates provided in the Funding & Tenders Portal Electronic Submission System might differ from this example. Proposals (and annexes and supporting documents) must be prepared and submitted directly inside the Portal.





ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimalé - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

⚠ Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

⚠ Veuillez **NE PAS** supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture.....	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	10
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus	10
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux.....	14
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux	14
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	17
2.3. A des fins de visibilité	19

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que

leur impact profite à tous les partenaires.

- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution :

Monsieur François Teissier, Président de l'établissement d'enseignement supérieur « Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social » IMFRTS.

Et par délégation Madame Marie-Pierre Sarat, Directrice Générale de l'établissement d'enseignement supérieur « Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social » IMFRTS.



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veuillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur ☒

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques ☒

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes ☒

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus ☒

Partenariats pour l'innovation ☒

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération: ☒

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant :

https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

Langue originale [EN]

Depuis 30 ans, l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (IMFRTS) est implanté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur 3 sites : Marseille, Avignon et Arles. Les objectifs principaux de l'Institut sont de mettre en œuvre et de gérer sur le territoire français et à l'étranger des activités de formation dans le secteur social et médico-social, d'études, de conseil, de recherche en travail social et santé et de développer des actions de coopération à l'international, en particulier dans les pays du pourtour méditerranéen. L'international est un élément prioritaire de la stratégie de développement de l'IMFRTS qui repose sur 3 actions distinctes et complémentaires :

***Les projets de mobilité**

L'Institut favorise la mobilité de tous les **étudiants**, quels que soient leurs statuts (formation initiale et continue, apprentis) et leurs niveaux d'études (niveaux 3 à 8 du Cadre Européen des Certifications), au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), en Europe (Allemagne, Espagne, Belgique, Roumanie), en Suisse et au Canada (Montréal et Québec). Différentes formes de mobilités sont proposées en fonction des exigences et calendriers des formations : mobilités individuelles de 2 à 14 semaines (stage pratique parfois combiné à une période d'études), mobilités collectives (voyages d'études) et études de terrain d'1 semaine. Les formations qui émanent au volet Erasmus+ Enseignement Supérieur et dont les mobilités respectent les durées éligibles des projets Erasmus+ sont les formations de niveau 6 suivantes :

Les formations d'Educateur Spécialisé (ES) et d'Assistant de Service Social (ASS) : les étudiants ont la possibilité de réaliser une mobilité d'études et de stage combinée de 14 semaines à l'étranger durant leur deuxième année de formation. Ils effectuent un stage « Action Sociale et Développement » afin d'expérimenter les outils qui constituent le diagnostic, le projet, l'évaluation et la participation des usagers dans des situations concrètes. Les objectifs sont :

- Pour les ASS : le développement des compétences en matière d'intervention sociale d'intérêt collectif et la continuité dans la pratique de l'intervention sociale d'aide à la personne
- Pour les ES : le développement de réseaux et de partenariats pour lutter contre les exclusions sociales

La formation d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) : les étudiants ont la possibilité de réaliser un stage « Communication professionnelle et travail en équipe » de 12 semaines à l'international chez l'un des partenaires de l'IMFRTS. Les objectifs visent :

- La contribution à l'élaboration et à la conduite du projet social, éducatif et pédagogique du service, de l'établissement, de l'institution en coopération avec les familles
- La mise en place d'actions d'information/sensibilisation en direction des familles, enfants, partenaires
- La création des supports de communication adaptés aux destinataires, la rédaction des écrits professionnels

Le choix des **partenaires** s'appuie sur le partage de valeurs communes, une approche concertée du développement et du travail social, la complémentarité de compétences et programmes d'études, la réciprocité des échanges et une capacité d'accueil et d'encadrement des étudiants équivalente et de qualité. Les **partenaires universitaires européens** avec lesquels l'IMFRTS a signé des accords inter-institutionnels sont :

- La Haute École Louvain en Hainaut en Belgique
- L'Université de Grenade en Espagne
- L'Université des sciences appliquées de Francfort en Allemagne

Des missions d'enseignement et de formation sont également organisées pour le **personnel** enseignant et administratif/technique. Dans une volonté de réciprocité, l'IMFRTS accueille des **mobilités entrantes**, aussi bien étudiantes que professionnelles.

L'IMFRTS a répondu à l'appel à projet **Mobilité internationale de crédits 2020** afin de renforcer des partenariats en dehors de l'Europe, au Maroc et au Canada :

- La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales (FSJES) de l'Université Chouaib Doukalli (UCD) à El Jadida au Maroc (nouveau partenariat, convention à mettre en place)
- L'Institut National de l'Action Sociale (INAS) à Tanger au Maroc (convention en cours de renouvellement)
- L'Ecole de service social de l'Université de Montréal (UEM) au Canada (convention à renouveler en 2021)

Le projet prévoit le financement de mobilités étudiantes entrantes (les mobilités sortantes étant financées par le programme d'aide de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de mobilités entrantes et sortantes du personnel (pour enseignants et administratifs). L'IMFRTS envisage déjà de répondre à l'appel à candidature 2021 afin de relancer le partenariat avec l'Université des sciences sociales et humaines – Université Nationale à Ho Chi Minh Ville au Vietnam (convention en cours) et développer celui avec l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales de Tunis (INTES) en Tunisie (nouveau partenariat, convention à mettre en place).

Au niveau des **chiffres clefs des mobilités**, 551 étudiants IMFRTS ont réalisé depuis 2003 un stage professionnel à l'international (parfois accompagné de période d'études), ce qui correspond à une trentaine d'étudiants toutes formations confondues par année en moyenne. Deux dispositifs regroupent le plus grand nombre de participants :

- 55% dans le cadre du stage Action Sociale et Développement (ASD) des formations Educateur Spécialisé et Assistant de Service Social (volet Erasmus Enseignement Supérieur)
- 34% dans le cadre du dispositif de Travaux Pratiques d'Ouverture au champ social (TPO) de la formation de Moniteur Educateur (volet Erasmus Formation Professionnelle)

Ces mobilités ont été réalisées en grande majorité dans les pays du sud de la Méditerranée (49% pour le Maghreb), en Europe (34%) et au Canada (15%).

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.1 – 04.03.2020

Depuis 2007, l'IMF a également accueilli 132 étudiants internationaux provenant en grande majorité d'Allemagne (23%), d'Espagne (20%), de Belgique (18%), du Canada (11%) et du Maroc (10%), ce qui correspond à une dizaine d'étudiants par année en moyenne.

Sur la période d'obtention de la Charte Erasmus Enseignement Supérieur 2014/2020 :

- 5 mobilités étudiantes ont été organisées : 4 mobilités d'études et de stage combinées en Espagne, 1 mobilité de stage en Belgique
- 7 mobilités du personnel ont été réalisées : 5 en Belgique (mobilités de formation) et 2 en Allemagne (1 mobilité d'enseignement et 1 mobilité de formation)

Dans le cadre du nouveau Programme Erasmus, l'IMFRTS souhaite organiser chaque année les échanges suivants :

- Mobilités sortantes : 3 à 6 mobilités étudiantes et 2 à 4 mobilités du personnel
- Mobilités entrantes : 3 à 6 mobilités étudiantes et 2 à 4 mobilités du personnel

L'Institut envisage d'assurer un meilleur accès au Programme en développant les mobilités mixtes : des mobilités de courte durée associées à des composantes virtuelles où les participants pourront assister à des échanges collaboratifs en ligne. Ces mobilités pourraient concerner les étudiants préparant le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS – niveau 6), Certificat d'Aptitude à la Direction d'Etablissement ou Service d'intervention sociale (CAFDES – niveau 7) et Diplôme d'Etat Ingénierie Sociale (DEIS – niveau 7). Dans cette optique, l'Institut dispose d'une plateforme pédagogique en ligne E-Campus et s'est doté du système de visioconférence sur chaque unité de formation.

*Les projets de coopération européenne et internationale

L'Institut développe depuis de nombreuses années un réseau partenarial pluri acteurs dans le bassin méditerranéen et partage une méthode de travail basée sur l'approche par la pratique, la participation des acteurs et l'appui aux initiatives locales. L'IMFRTS a participé aux programmes concertés pluri acteurs au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Europe orientale. Les activités internationales de l'IMFRTS se sont structurées en une mission transversale aux actions de formation et de recherche en travail social. Ce parcours a permis de co-construire un projet de terrain multipays sur 3 ans (2019/21) sur l'entrepreneuriat collectif en Méditerranée, le projet AlterMed co-porté avec l'ICOSI, une ONG spécialisée dans la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire. Sur cette même période, l'IMFRTS participe à un projet de partenariat stratégique sur la reconnaissance des compétences non formelles et informelles des adultes en Europe pour un public à risque, vulnérable (réfugiés, migrants, femmes avec enfants, chômeurs longue durée et emplois précaires). En collaboration avec des partenaires italiens, espagnols et portugais, l'IMFRTS apporte son expertise en matière de Validation des Acquis de l'Expérience.

*Le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Interventions Sociales et Société (LIRISS)

Le Laboratoire a été créé en 2016 pour assurer les liens entre formation pratique et recherche en France et en Méditerranée. Les objectifs sont de développer les compétences des travailleurs sociaux en matière de recherche, d'alimenter une dynamique apprenante transverse, de développer des partenariats et de valoriser les pratiques professionnelles.

L'IMFRTS est engagé depuis sa création dans différents programmes de mobilité à destination des étudiants et du personnel et plus largement dans des missions de co-développement, en particulier avec les pays du pourtour méditerranéen. L'obtention de la Charte Erasmus+ Enseignement Supérieur 2021/27 permettra à l'IMFRTS de confirmer son engagement dans un processus d'ouverture à l'international et de contribuer au développement d'un espace européen de l'éducation. L'internationalisation des établissements de formation en travail social constitue une réelle opportunité pour la modernisation et l'amélioration des appareils de formation et du travail social impliquant une approche globale des systèmes (gouvernance, finances, pédagogie...).

L'Institut est administrateur de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (AIFRIS) et de l'Association Française de Formation et Recherche en Intervention Sociale (AFFRIS). Il est également adhérent du Réseau Euromed France (REF) et European Association of Schools of Social Work (EASSW).

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

L'IMFRTS est titulaire de la Charte Erasmus+ Enseignement Supérieur 2014/20 (ainsi que de la Charte Erasmus+ Formation Professionnelle 2018/20), dispose de conventions de subvention 2018 (fin au 30/11/2020), 2019 (fin au 31/05/2021) et a répondu aux appels à candidature 2020 (projets en cours de sélection).

L'Institut souhaite continuer à bénéficier de fonds européens dès l'appel à candidature 2021 pour organiser des **mobilités étudiantes** (entrantes et sortantes, d'étude et/ou stage, mixtes) et des **mobilités du personnel** (entrantes et sortantes, d'enseignement et/ou de formation) avec des **pays participants au programme Erasmus+** (Action clé 1 KA103 Mobilité de l'Enseignement Supérieur) et des **pays partenaires** (Action clé 1 KA107 Mobilité internationale de crédits). A moyen et long terme, ces projets de mobilité permettront de :

- Renforcer les compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles des participants
- Favoriser leur développement personnel

- Favoriser une ouverture au monde, à la diversité, au partage des cultures et expériences
- Assurer une meilleure insertion des étudiants sur le marché du travail en France ou en Europe
- Améliorer la qualité des enseignements, le processus d'encadrement des mobilités
- Bénéficier d'une meilleure compréhension des pratiques, politiques et systèmes éducatifs dans les pays en Europe et en dehors de l'Europe
- Renforcer la dynamique avec les projets de coopération internationale
- Participer à des projets de recherche communs
- Créer des doubles diplômes
- Favoriser la réciprocité des échanges
- Développer la dimension internationale de l'IMFRTS et des partenaires

L'IMFRTS va mener à bien le projet de **partenariat stratégique** sur la reconnaissance des compétences non formelles et informelles des adultes en Europe PRO-COMP jusqu'en 2021 (KA204 Partenariats stratégiques de l'éducation des adultes). Grâce à cette expérience, l'Institut pourra capitaliser de nouvelles compétences et envisager le portage d'un **projet de Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques** (Action clé 2) d'ici 2027 afin de :

- Améliorer la coopération avec les partenaires européens
- Mettre en œuvre des initiatives communes sur des thématiques ciblées
- Partager des idées, échanger des pratiques ou méthodes d'enseignement et ou de formation
- Organiser des échanges de groupes d'apprenants et de formateurs
- Soutenir la conception, le transfert et l'utilisation de pratiques innovantes

Dans la continuité des actions clé 2 en faveur de la coopération entre institutions, l'IMFRTS ambitionne de monter des partenariats pour l'excellence :

- Universités européennes : se rapprocher de nos universités partenaires en travail social afin de mettre en place une alliance qui permettra de partager une stratégie commune pour l'éducation, de créer un campus européen interuniversitaire favorisant la mobilité dans le cadre du programme LMD et de créer des équipes européennes de recherche en intervention sociale.
- Masters conjoints Erasmus Mundus : élaborer avec nos universités partenaires en travail social un programme d'études international intégré de haut niveau et délivrer un diplôme commun.

L'IMFRTS envisage également de répondre à un **projet de Soutien à la réforme des politiques** (Action clé 3) visant l'élaboration de politiques innovantes, l'Institut ayant l'ambition d'ici 2027 de participer à des expérimentations politiques européennes, contribuer à des études et enquêtes, développer des outils stratégiques européens pour améliorer la reconnaissance des compétences et coopérer avec des organisations internationales.

Le Pôle International de l'IMFRTS, basé au siège social à Marseille, est composé de trois personnes qui se consacrent depuis plusieurs années aux enjeux posés par la mobilité internationale, le développement social et la coopération internationale y compris européenne. Spécialisées dans les politiques et les programmes européens, expertes en gestion de projets de développement, elles mettent leurs compétences et leurs connaissances au service du projet associatif qui les rassemble, projet fondé sur l'ancrage territorial, sur les articulations formation-action-recherche et sur son ouverture aux cultures de la Méditerranée et de l'Europe. L'équipe sollicite régulièrement des collaborations internes et externes en fonction des besoins des projets. Un Comité de Pilotage International se réunit 4 fois par an pour faire un point sur les projets de mobilité et de coopération internationale.

L'équipe dédiée spécifiquement à la mobilité étudiante (entrante et sortante) est composée de :

- Un Chef de projet (Directeur Adjoint) qui pilote le dispositif de mobilité, par niveau de formation, élabore les accords cadre suite aux missions exploratoires auprès des futurs partenaires, suit et évalue les actions de mobilité et de coopération.
- Un Coordinateur (Responsable pédagogique) qui valide les projets en mettant en place les programmes de préparation au départ et au retour des étudiants.
- Des Formateurs Référents Mobilité qui assurent, par zone géographique, la communication interne, le suivi, les validations et certifications nécessaires.
- Une Conseillère Technique Mobilités Internationales qui gère le dispositif administratif et financier d'aide à la mobilité des étudiants et personnel : présentation des dispositifs, veille et recherche de financements, réponse aux appels à candidature, suivi financier des projets, rédaction des rapports intermédiaires et finaux, mise en place de procédures, création d'outils de communication, élaboration des documents Erasmus.

Des fiches procédure récapitulent les rôles de chacun et les étapes à suivre, des outils de suivi sont mis en place (tableaux de bord, plannings) et un organigramme est régulièrement mis à jour. L'équipe se réunit aux moments clés du projet (préparation, lancement, suivi et fin) afin de faire un point sur les avancées, les éventuelles difficultés et les préconisations à mettre en place.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à

long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

La participation de l'IMFRTS au programme Erasmus+ permettra à l'Institut sur la période 2021/27 de :

- Développer ses capacités, son attractivité ainsi que sa dimension internationale
- Contribuer à la pérennité et au développement des projets de mobilité, de recherche et de coopération internationale
- Promouvoir les mobilités des étudiants et du personnel (sortantes et entrantes)
- Améliorer ses compétences dans l'encadrement et le suivi des personnels et étudiants de niveau 6 et supérieurs
- Encourager la participation aux programmes de ceux qui ont le moins d'opportunités
- Encourager les participants à devenir les ambassadeurs des projets mobilité
- Mobiliser, impliquer l'équipe des salariés autour de la thématique internationale
- Favoriser un environnement professionnel moderne et dynamique
- Augmenter le nombre de partenariats universitaires et associatifs en Europe et en dehors de l'Europe
- S'enrichir des pratiques d'accompagnement social grâce aux expériences des partenaires en Europe et en dehors de l'Europe
- Renforcer les liens et méthodes de travail avec les partenaires
- Renforcer l'engagement en matière de développement durable de l'Institut
- Valoriser les projets internationaux à travers une stratégie de communication adaptée
- Favoriser une gestion numérique et collaborative des projets : développer les mobilités mixtes, concevoir des cours communs avec les partenaires, optimiser la gestion des projets

Plus globalement, l'IMFRTS souhaite contribuer à la modernisation et à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur du social au niveau local (sur Marseille et le Département des Bouches du Rhône), régional (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le COMITÉ RÉGIONAL de la MOBILITÉ européenne et internationale COREMOB, Plateforme UNAFORIS Provence-Alpes-Côte d'Azur) et national (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale UNAFORIS).

L'équipe en charge des mobilités à l'IMFRTS assure l'évaluation de l'impact des activités de mobilité en collaboration avec l'équipe mobilité du pays partenaire. Dans un processus d'amélioration continue, l'Institut utilise les rapports des participants européens et diffuse des questionnaires de satisfaction pour les étudiants (entrants et sortants) ayant réalisé une mobilité. Ce questionnaire sera adapté pour les mobilités du personnel courant 2020.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, l'Institut réalisera un bilan annuel de ses projets sur la période 2021/27. Voici les indicateurs de suivi qui permettront de mesurer l'efficacité des projets :

- Partenariats actifs (qui ont donné lieu à des activités ces quatre dernières années) avec des partenaires universitaires/associatifs étrangers en Europe et hors Europe : nombre, nature, pays concernés
- Mobilité du personnel (entrants/sortants) : type de mobilité, nombre, durée, pays concernés, nombre de personnes ayant le moins d'opportunité ayant participé au programme
- Mobilité des étudiants (entrants/sortants) : type de mobilité, nombre, durée, pays concernés, nombre de personnes ayant le moins d'opportunité ayant participé au programme
- Evénements de promotion des projets internationaux : nombre d'événements organisés à l'IMFRTS, nombre d'événements auxquels l'IMFRTS a participé
- Promotion de la mobilité par les participants : nombre de réunions organisées, type/nombre d'outils collaboratifs développés
- Modalités de financement : types d'aides à la mobilité, financeurs, montant des aides
- Taux de satisfaction du personnel ayant réalisé une mobilité (sur le soutien de l'IMFRTS, du partenaire...)
- Taux de satisfaction des étudiants sortants/entrants ayant réalisé une mobilité (sur le soutien de l'IMFRTS, du partenaire...)
- Taux de satisfaction des partenaires ayant reçu des formateurs/personnels et/ou des étudiants
- Intégration sur le marché du travail des étudiants ayant réalisé une mobilité après l'obtention de leur diplôme : nombre d'étudiants ayant trouvé un emploi à N+1
- Conventions de subvention Erasmus+ : taux d'utilisation des budgets, nombre d'avenants établis
- Mobilités mixtes : nombre de mobilités mixtes organisées
- Pratiques respectueuses de l'environnement mises en œuvre dans le cadre des activités : type, nombre
- Gestion de la mobilité numérique : nombre d'accords de partenariat, nombre de contrats pédagogiques, nombre de cartes étudiantes européennes délivrées
- Communication : nombre de documents/outils réalisés, nombre de documents traduits en anglais

A travers sa déclaration de stratégie Erasmus+, l'IMFRTS réaffirme sa volonté de participer à la modernisation et à l'attractivité internationale de l'Enseignement Supérieur européen et s'engage à respecter les 5 principes fondamentaux de la Charte ECHE du programme 2021/27.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

L'IMFRTS s'engage à respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des personnes ayant le moins d'opportunités pour des raisons économiques, sociales, culturelles, géographiques, de santé ou pour des raisons telles qu'un handicap ou des difficultés scolaires.

Tout individu ou groupe est traité de manière égale et équitable, conformément à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Il n'y a aucune discrimination "fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle".

L'Institut met en place des procédures équitables et transparentes à toutes les étapes de la mobilité en s'assurant des actions suivantes :

- Appliquer systématiquement les dispositions des conventions de subvention établies par l'Agence nationale Erasmus+ et dispositions établies conjointement avec les partenaires dans les accords-institutionnels (niveau de langue conformément au Cadre européen commun de référence pour les langues CECRL, calendrier des mobilités...)
- Utiliser les kits mobilité pour formaliser et signer les contrats de mobilité et annexes (contrat pédagogique, conditions générales, charte de l'étudiant Erasmus) en amont des mobilités, limiter les modifications du contrat pédagogique durant la mobilité
- Respecter les procédures internes de mise en œuvre des projets pour assurer une gestion efficace
- Présenter le dispositif des mobilités à chaque rentrée universitaire (aux promotions étudiantes et en réunion d'équipe) et les modalités de candidature
- Choisir des critères de sélection objectifs et les diffuser en amont des candidatures
- Communiquer les grilles des bourses Erasmus et autres aides à la mobilité (sur site Internet et lors des présentations)
- Attribuer les aides financières conformément aux exigences des programmes européens, nationaux, régionaux et aux modalités de l'IMFRTS
- Mettre à disposition des étudiants une section « mobilité » sur la plateforme pédagogique E-Campus avec l'ensemble des documents nécessaires pour préparer une mobilité (guides, fiches, procédures, contacts)
- Accompagner les étudiants sur tous les aspects d'une mobilité (sur le plan administratif, financier, pédagogique, pratique, culturel, sécuritaire et linguistique), les informer sur leurs droits et obligations (charte)
- Attribuer les licences de langue OLS en amont des mobilités afin de permettre aux candidats d'améliorer leur pratique d'une langue étrangère
- Répondre systématiquement aux demandes/plaintes des étudiants/personnel
- Elaborer avec les partenaires des modalités de sélection conjointes ainsi que des mesures d'égalité des chances (inclusion des individus en situation de handicap ou en situation de précarité : allouer du temps supplémentaire lors des examens, fournir un accès aux notes de cours et présentations PowerPoint à l'avance pour permettre à l'étudiant de mieux se préparer...)
- Encourager la participation des personnes ayant moins d'opportunités en fournissant une aide financière supplémentaire (aide Erasmus+ à solliciter lors des appels à candidature annuels et à saisir dans Mobility Tool) ainsi qu'un suivi personnalisé renforcé.

Les critères de sélection des mobilités étudiantes sortantes sont (ceux pour le personnel sont listés en partie 2.2) : l'assiduité, la réussite de la 1ère année (notes supérieures à la moyenne et validation du 1er stage de découverte du métier), une posture ou un questionnement de l'étudiant en accord avec les valeurs du travail social, la pertinence de la motivation au regard du projet professionnel, la pertinence du projet (pays, structures, public, problématique) au regard de son projet global de formation, éventuellement la maîtrise de la langue du pays d'accueil ou une capacité d'ouverture à une autre langue, la capacité à ne pas être déstabilisé par une période prolongée loin de ses repères quotidiens.

Spécifiquement pour les étudiants entrants, l'IMFRTS s'engage à :

- Ne pas appliquer de frais de scolarité, d'inscription, d'examen ou d'accès à des installations spécifiques (centre de documentation, cybercafé)
- Publier dans la section « mobilité entrante » du site Internet de l'IMFRTS les catalogues de cours des formations d'Éducateur Spécialisé et d'Assistant de Service Social, le détail des crédits ECTS, le guide pratique à l'attention des étudiants internationaux et la fiche d'inscription. Des versions traduites en anglais seront également disponibles.
- Solliciter auprès d'Aix-Marseille Université un accès aux restaurants et cafétérias des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

L'Institut a prévu de constituer un livret d'accueil à l'attention du personnel entrant d'ici fin 2020.

L'IMFRTS dispose sur chaque site de formation d'un référent handicap désigné pour assurer l'intégration et le parcours des étudiants entrants et sortants souffrants de handicaps moteurs ou mentaux. La Responsable des Ressources Humaines, basée au siège de l'IMFRTS à Marseille, est la Référente handicap pour les salariés.

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

L'Institut prendra les mesures nécessaires pour mettre en place une gestion numérique des activités de mobilité conformément aux normes de l'Initiative de la Carte Etudiante Européenne. Avec la digitalisation, l'IMFRTS va pouvoir optimiser le temps dédié à la gestion des mobilités, renforcer son engagement en faveur du développement durable en limitant les impressions papier et permettre aux participants de bénéficier d'outils numériques qui simplifieront leur expérience à l'étranger.

Erasmus Without Paper (EWP)

Ce réseau sécurisé de partage de données entre les systèmes informatiques de l'IMFRTS et de ses partenaires de l'enseignement supérieur (Universités et Hautes écoles) permettra une mutualisation optimale en ligne des informations clefs relatives aux mobilités. Concrètement, les coordinateurs mobilité Erasmus+ pourront ainsi :

- Gérer les accords inter-institutionnels (création et renouvellement)
- Télécharger automatiquement les données via l'outil Mobility Tool
- Elaborer les contrats pédagogiques
- Formaliser les nominations de participants à un projet mobilité
- Etablir les relevés de notes et crédits ECTS

L'IMFRTS ne disposant pas d'un système interne de gestion de la mobilité, la Conseillère technique mobilité internationale se connectera à la plateforme en ligne EWP à l'adresse www.erasmuswithoutpaper.eu afin de demander un accès. L'IMFRTS utilisera la plateforme EWP selon le calendrier suivant :

- D'ici fin 2020 : Gestion des accords-interinstitutionnels en cours avec les partenaires belge, espagnol et allemand – formalisation des contrats pédagogiques en ligne pour les mobilités qui se dérouleront en 2021
- Courant 2021 : Transmission des candidatures et réception des acceptations d'étudiants, échange des relevés de notes relatifs aux mobilités

Application mobile Erasmus+

Dès les prochaines mobilités organisées en 2020, l'Institut favorisera l'utilisation de l'application mobile Erasmus+ auprès des étudiants entrants et sortants et veillera à ce que les informations utiles de l'IMFRTS et de ses partenaires soient accessibles sur l'application. Dès la validation des projets mobilité pour la destination Europe, la Conseillère technique mobilité internationale préparera les étudiants concernés sur les aspects administratifs (point sur les assurances, licences OLS...) et financiers (contrat financier, versement bourse...) de leurs mobilités, dont la diffusion de l'application Erasmus+. Pour les étudiants, cette application constitue un point d'entrée unique pour toutes les informations et procédures administratives dont ils ont besoin avant, pendant et après leur mobilité : gestion de leur contrat pédagogique, réception de notifications, consultation de feuilles de route personnalisées par exemple.

Projet Carte Etudiante Européenne

A partir de la rentrée 2020, l'IMFRTS se rapprochera des services techniques internes afin que les cartes étudiantes des entrants et sortants puissent intégrer les exigences de la carte étudiante européenne :

- Hologramme
- Numéro spécifique
- QR code contenant le numéro de la carte ainsi qu'un identifiant unique pour chaque étudiant

Une version virtuelle sera également utilisée via l'application mobile Erasmus+.

Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

L'IMFRTS mettra en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement dans les activités de mobilité en :

- Communiquant auprès des participants sur les comportements responsables et durables à adopter sur le plan environnemental. Les mesures pourront être par exemple : utiliser des moyens de transport durables dans la mesure du possible, limiter les impressions papier, consommer local, réduire sa consommation d'énergie, trier et recycler les déchets.
- Utilisant le système de visioconférence pour réduire les déplacements
- Utilisant et diffusant tous les outils en ligne dédiés aux mobilités : Mobility Tool, Penelope+ Erasmus Without Paper, application Erasmus, application AKI de l'OFAJ, plateforme linguistique OLS, plateforme pédagogique IMFRTS E-CAMPUS, le portail en ligne du Centre de Ressources Multimédia.

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

- Rapprochant la stratégie de développement soutenable de l'IMFRTS avec sa stratégie de mobilité et d'internationalisation

L'IMFRTS est engagé dans une démarche qualité depuis plus de 10 ans à travers la démarche « RE.S.E.A.U. Sanitaire et Social » du Conseil Régional PACA qui prend en compte les nombreuses exigences liées à la spécificité de l'acte formatif, la nécessaire stabilité des équipes de formateurs, les engagements envers les apprenants, les prémices d'une charte de l'apprenant et les objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale. Né d'une volonté institutionnelle, ce processus s'appuie sur plusieurs référentiels :

- Le référentiel qualité « Performance Vers l'Emploi », établi en fonction des orientations stratégiques de la Région
- Les exigences de l'OPQF qui s'appliquent aux activités de formation professionnelle continue de l'IMFRTS
- Le respect des 6 critères de DATADOCK
- Le Référentiel National de Qualité, référentiel QUALIOPI

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Les étudiants et le personnel seront encouragés à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou à un projet de coopération.

Un groupe IMFRTS relatifs aux projets mobilité sera créé sur un réseau social de type Facebook pour favoriser les échanges entre étudiants. La plateforme pédagogique E-CAMPUS qui dispose d'une partie dédiée aux mobilités pour chaque formation à l'IMFRTS permettra également la mise en ligne de forums et discussions instantanées.

L'IMFRTS soutiendra les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves. Un système de parrainage entre étudiants entrants et sortants pourra être mis en place. De plus, les associations étudiantes des unités de Marseille et d'Avignon pourront être sollicitées dans la mise en œuvre d'actions et dans l'accueil des étudiants entrants. Le réseau Erasmus Student Network Marseille et Avignon pourra également être mobilisé.

Le personnel et les étudiants ayant réalisé une période de mobilité partageront leurs expériences avec des candidats potentiels ou des groupes cibles ayant moins d'opportunités lors de temps forts dédiés à la promotion des projets de mobilité (ErasmusDays, Journée Internationale du Travail social...) : ils délivreront des conseils, parleront des obstacles rencontrés, présenteront leurs préconisations et diffuseront leurs bons plans.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

La mobilité à des fins d'apprentissage favorise les connaissances, les aptitudes, les compétences et les expériences (dont les compétences personnelles, culturelles et sociales) qui sont indispensables à une participation active à la société et au marché du travail, ainsi qu'à la promotion d'une identité européenne.

Le relevé de notes ECTS est un dossier actualisé des progrès des étudiants dans le cadre de leurs études : unités d'enseignement qu'ils ont choisies, nombre de crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits qu'ils ont obtenus et notes qui leur ont été attribuées. Ce document permet d'enregistrer les progrès et de reconnaître les résultats d'apprentissage, y compris la mobilité internationale des étudiants.

Dans le cadre d'une période de mobilité à l'étranger classique (période d'études et/ou stage) ou d'une mobilité mixte (mobilité de courte durée combinée à des échanges collaboratifs en ligne), l'IMFRTS reconnaît et attribue systématiquement les crédits ECTS obtenus au plus tard 5 semaines après la fin de la mobilité :

- Pour les étudiants sortants, les crédits ECTS listés dans le contrat pédagogique signé par l'ensemble des parties prenantes avant le début de la mobilité et obtenus dans le cadre de la mobilité à l'étranger sont intégrés et pris en compte pour l'obtention du Diplôme d'Etat du cursus de niveau 6 du Cadre Européen de Certification (DE Assistant de Service Social, DE Educateur Spécialisé, DE Educateur de Jeunes Enfants). Le dossier final de tout étudiant ayant réalisé une mobilité à l'étranger comprend les crédits ECTS, les relevés de notes, les réalisations des étudiants, les attestations de stage, le supplément au diplôme.
- Pour les étudiants entrants, l'Institut élabore un relevé de note interne conformément aux cours suivis et listés en amont dans le contrat pédagogique Erasmus ou le certificat de stage pour la mobilité de stage. L'étudiant peut ainsi valoriser les crédits dans son établissement d'origine.

Avant chaque mobilité prévue sur 2021, les contrats pédagogiques seront élaborés conjointement entre la Conseillère technique mobilité internationale de l'IMFRTS et le coordinateur Erasmus de l'Université partenaire via la plateforme EWP. Ces contrats détailleront les cours et périodes de stage envisagés par l'étudiant avec les crédits

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.1 – 04.03.2020

ECTS associés et seront mis à jour en cas de modification. L'attribution des crédits ECTS et relevés de notes relatifs aux mobilités sera donc automatique et instantanée à la fin de la mobilité dès la validation des informations.

Pour chaque étudiant sortant, l'IMFRTS élabore également les Europass Mobilité afin de consigner les savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen. Pour les étudiants entrants, l'Institut peut être amené à les compléter. En complément, l'Institut diffuse à chaque participant le lien de l'application AKI développée par l'OFAJ visant la valorisation des compétences transversales développées en mobilité internationale. Ce lien est diffusé aux étudiants entrants et sortants et le sera dorénavant pour le personnel.

Veuillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

L'IMFRTS favorise la mobilité de son personnel dirigeant, enseignant, administratif et technique à l'international à travers les activités suivantes :

- Participation à des colloques, conférences et séminaires internationaux
- Participation à des mobilités de formation et/ou d'enseignement Erasmus+
- Participation à des projets de coopération européenne et internationale
- Missions de développement de partenariats universitaires ou associatifs
- Missions de visites de stage
- Missions de mobilités collectives (voyages d'études) regroupant une promotion d'étudiants

Ces activités sont validées en Comité de Direction et organisées/suivies dans le cadre des réunions mobilité et Comités de pilotage (international) et laboratoire de recherche) qui s'organisent régulièrement tout au long de l'année.

Des outils sont mis en place pour organiser au mieux les missions à l'international du personnel :

- Guide de la mobilité internationale à l'usage du personnel de l'IMF candidat à la mobilité : ce guide pratique détaille les étapes et démarches à suivre, les éléments pratiques (lien pour les déplacements et hébergements), les conditions d'assurance, d'accès dans le pays, la sécurité
- Tout déplacement est soumis à l'obligation d'établir en amont un ordre de mission et un planning prévisionnel
- Le personnel est encouragé à consulter les comptes rendus des missions précédemment réalisées
- Des avances financières permettent au personnel de réserver directement la mission (transport, hébergement)
- Un téléphone professionnel dédié à l'international est disponible au siège de l'IMFRTS et en Avignon. Le personnel peut également faire une demande pour disposer d'un ordinateur portable
- Chaque mobilité doit faire l'objet d'un compte rendu de mission avec mise à jour ou création éventuelle de fiches partenaires. Le personnel participant à une mobilité Erasmus doit soumettre un rapport du participant en ligne.

Ces documents sont disponibles sur le portail en ligne du Centre de Ressources Multimédia de l'IMFRTS. La Conseillère technique mobilité internationale assure un support et un suivi dans les démarches ainsi qu'une mise à jour régulièrement des documents. Spécifiquement sur les mobilités Erasmus+, le personnel dispose d'un guide sur les mobilités en Europe qui précise le cadre (formation professionnelle et enseignement professionnel), le nombre de mobilités disponibles et les conditions de mise en œuvre. Une fiche projet a été élaborée afin que chaque personne intéressée puisse réfléchir et rédiger son projet. Ce document peut ensuite être soumis tout au long de l'année au Comité de Direction pour validation avant le lancement des démarches. Tout projet de mobilité doit être conforme à la stratégie institutionnelle de l'IMFRTS.

Les critères de sélection, diffusés en amont des candidatures, sont :

- Eligibilité avec le programme Erasmus
- Conformité avec la stratégie de l'Institut (sur le plan du développement international et des orientations du plan de formation des personnels)
- Cohérence des objectifs et impacts du projet avec le poste occupé
- Faisabilité de la période de mobilité proposée

Le personnel est invité à utiliser son compte formation CPF pour prendre des cours de langue. L'IMFRTS stimulera la mobilité du personnel en proposant des solutions pour assurer la faisabilité des projets (inscrire les formations effectuées à l'étranger dans le plan de formation des personnels...).

Un contrat pédagogique est élaboré conjointement entre les parties prenantes en amont des mobilités et détaille :

- Les principaux objectifs de la mobilité (si activité de formation : indiquer si l'activité vise à développer des compétences dans le domaine de la pédagogie et/ou de la conception de programmes éducatifs)
- La valeur ajoutée de la mobilité (en termes de stratégie de modernisation et d'internationalisation des établissements impliqués)
- Les activités à réaliser (contenu du programme de formation ou d'enseignement ou des deux dans le cas d'une mobilité combinée)
- Les résultats et impact attendus (par exemple sur l'évolution professionnelle du personnel et des deux établissements)

Pour les mobilités du personnel d'enseignement et de formation, l'IMFRTS et ses partenaires s'assurent de la reconnaissance des compétences acquises par le personnel entrant et sortant. Les mobilités sortantes du personnel IMFRTS sont reconnues de la façon suivante :

- Incluse dans le plan de travail annuel pour les formateurs référents mobilités
- Intégrée lors de l'entretien professionnel individuel
- Reconnue de façon informelle par l'équipe de Direction
- Valorisée lors d'événements relatifs aux mobilités internationales (Journées internationales du travail social, ErasmusDays...)

A la fin de sa mobilité, le participant reçoit une attestation de présence Erasmus+ (de la part de l'IMFRTS pour les entrants, de la part de l'établissement d'accueil pour les sortants). Le participant aux actions Erasmus+ est encouragé à partager son expérience auprès du personnel lors de réunions de site. Les supports créés par le personnel dans le cadre des activités à l'international sont accessibles sur le portail en ligne du Centre de Ressources Multimédia de l'IMFRTS (diaporamas, photos, fiches partenaires, comptes rendus de mission...).

2.3. A des fins de visibilité

Veuillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

A travers sa stratégie de communication, l'IMFRTS souhaite mettre en avant les activités menées à l'international (dont les activités soutenues par le programme Erasmus+) afin de renforcer son positionnement, moderniser son fonctionnement, créer de nouvelles opportunités et développer de nouveaux partenariats.

Pour promouvoir les activités soutenues par le programme, l'IMFRTS élabore les outils de communication suivants : rapports d'activités annuels, newsletters, diaporamas de présentation, cartographies, affiches, brochures, guides, vidéos. Pour certains documents, des versions traduites en anglais seront également disponibles. Ces outils sont diffusés via des canaux de communication en fonction de la cible visée (étudiants, partenaires, financeurs...) :

- Le site Internet de l'IMFRTS avec une section dédiée à l'international
- La page Facebook et le compte LinkedIn de l'IMFRTS
- La plateforme pédagogique E-CAMPUS pour favoriser le E-learning
- Les sites Internet créés spécifiquement pour les projets de coopération
- Le site de l'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale

L'Institut est régulièrement sollicité par la presse et la radio locale (La Provence, Le Media Social Emploi, NRJ Vaucluse...) pour la parution d'articles et d'interviews sur la thématique des mobilités étudiantes.

La promotion des activités Erasmus est également réalisée lors de la participation de l'IMFRTS à diverses manifestations : ErasmusDays, Journées Internationales du Travail Social, journées culturelle, Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale COREMOB de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Plateforme UNAFORIS Provence-Alpes-Côte d'Azur, atelier international et commission spécialisée internationale de l'UNAFORIS, Conférences internationales (AIFRIS, EASSW).

Afin d'assurer une bonne diffusion ainsi qu'un ancrage des résultats et des bénéfices des actions Erasmus, l'IMFRTS souhaite utiliser dès 2020 la plateforme Erasmus Project Results Platform.

La Déclaration de stratégie Erasmus+ du programme 2021/27 sera téléchargeable sur le site Internet de l'IMFRTS en version française et anglaise, dans la section dédiée aux projets internationaux intitulée « Mobilité et échanges » (page Internet : <https://www.imf.asso.fr>) et sera mise à jour en fonction des évolutions de la stratégie internationale de l'Institut.

Veuillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La Charte ECHE du Programme 2021/27 signée par le représentant légal de l'IMFRTS sera diffusée sur le site Internet de l'Institut. Le personnel et les étudiants de l'IMFRTS, les financeurs et partenaires auront ainsi connaissance des engagements pris par l'Institut. Un lien permettra également d'accéder aux pages dédiées aux projets menés par l'IMFRTS sur la plateforme Erasmus+ Project Result.

Des réunions internes seront organisées (Comité de pilotage international, réunions mobilité, réunion de site) pour :

- Présenter et rappeler les principes de la Charte
- Réaliser des points d'étape sur la mise en œuvre des projets et actions menées

Les journées internationales (Journée Internationale du Travail Social, ErasmusDays) seront l'occasion de communiquer sur les engagements de la Charte et les résultats des projets.

A la fin de chaque mobilité, l'Institut prendra en compte les retours des participants et des partenaires dans un processus d'amélioration continue. Le recueil d'information se fera à l'aide des questionnaires du participant, des questionnaires IMF de satisfaction et d'entretiens.

L'équipe dédiée aux projets à l'international s'assurera de la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre. L'IMFRTS utilisera le guide de la Charte

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.1 – 04.03.2020

ainsi que l'outil d'évaluation ECHE pour vérifier l'atteinte des objectifs du Programme et de ses impacts et effets sur le développement de l'internationalisation de l'Institut. Les recommandations seront utilisées pour mettre en œuvre des actions correctives ou de développement.

L'ASSOCIATION "IMF"

(Gestionnaire de l'Institut Méditerranéen de Formation
et Recherche en Travail Social)

50, rue de Village - 13006 MARSEILLE -

Téléphone : 04. 91. 24. 61. 10 - Télécopie : 04. 91. 47. 52. 15

PROCURATION DE SIGNATURE

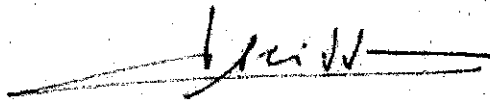
Je soussigné, **François TEISSIER**, agissant en qualité de Président de l'Association
« IMF » (gestionnaire de l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail
Social)

Donne procuration de signature à :

**Madame SARAT Marie-Pierre,
Directrice Générale de l'IMF**

Fait à Marseille, le 13 janvier 2020

Le Président de l'Association IMF,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Teissier', is written over a horizontal line.

François TEISSIER

CHARTER ERASMUS+ ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

IMFRTS

Résumé en français

Présentation : Les objectifs de l'IMFRTS sont de mettre en œuvre et de gérer sur le territoire français et à l'étranger des activités de formation dans le secteur social et médico-social, d'études, de conseil, de recherche en travail social et santé et de développer des actions de coopération à l'international, en particulier dans les pays du pourtour méditerranéen. L'international est un élément prioritaire de la stratégie de développement de l'Institut qui repose sur trois actions : les projets de mobilité, les projets de coopération internationale et le laboratoire de recherche.

Objectifs : L'obtention de la nouvelle Charte Erasmus+ Enseignement Supérieur permettra à l'Institut de contribuer à la pérennité des projets de mobilité, de recherche et de coopération internationale et de participer au développement d'un espace européen de l'éducation.

Activités : Sur la durée du nouveau programme, l'IMFRTS envisage de participer aux 3 actions clefs en répondant aux projets de mobilité, de partenariats (coopération/échanges de pratiques, innovation, excellence) et au soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération.

Bénéficiaires : Les bénéficiaires des projets sont les étudiants des niveaux 6 et 7 du Cadre Européen des Certifications ainsi que le personnel pédagogique et administratif, aussi bien entrants que sortants.

Résultats attendus : La participation de l'IMFRTS au programme Erasmus permettra à l'Institut de :

- Augmenter le nombre de mobilités et de partenariats
- Renforcer la qualité des projets internationaux
- Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants
- Améliorer la qualité des enseignements en travail social
- Impliquer les salariés autour de la thématique internationale
- Mettre en place une gestion numérique et collaborative des projets
- Développer une stratégie de communication et de valorisation adaptée
- Renforcer son engagement en matière de développement durable et d'inclusion

ERASMUS+ HIGHER EDUCATION CHARTER

IMFRTS

English abstract

Presentation: The goals of the IMFRTS are to implement and manage training activities in the social and medico-social sector in France and abroad, studies, consulting, research in social work and health, and to develop international cooperation activities, particularly in the countries around the Mediterranean. The international dimension is a priority element of the Institute's development strategy, which is based on three actions: mobility projects, international cooperation projects and the research laboratory.

Goals: Obtaining the new Erasmus+ Higher Education Charter will enable the Institute to contribute to the sustainability of mobility, research and international cooperation projects and to participate in the development of a European education area.

Activities: For the duration of the new programme, the IMFRTS plans to participate in the 3 key actions by responding to mobility projects, partnerships (cooperation/exchanges of practices, innovation, excellence) and support for the reform of development and cooperation policies.

Beneficiaries: The beneficiaries of the projects are students of levels 6 and 7 of the European Qualifications Framework as well as teaching and administrative staff, both incoming and outgoing.

Expected results: The participation of the IMFRTS in the Erasmus programme will enable the Institute to:

- Increase the number of mobilities and partnerships
- Reinforce the quality of international projects
- Promote the professional integration of students
- Improve the quality of social work education
- Involve employees in international issues
- Set up a digital and collaborative project management system
- Develop an adapted communication and valorisation strategy
- Reinforce its commitment to sustainable development and inclusion



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL



La mobilité internationale à l'IMF



Mars 2020

La mobilité internationale à l'IMF



- Une offre de mobilité diversifiée et spécifique
- Des partenariats forts
- Le financement nécessaire





INSTITUT MEDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL

L'expérience de la mobilité pour tous

UNE OFFRE DE MOBILITÉ SORTANTE	UNE OFFRE DE MOBILITÉ ENTRANTE
⇒ Pour tous les étudiants ❑ Quel que soit le statut : • Formation initiale • Formation continue • Apprentissage GIAPATS ❑ Quel que soit le niveau d'études : • AES niveau 3 • ME niveau 4 • ASS, ES, EJE et CAFERUIS niveau 6 • DEIS, CAFDES niveau 7 ⇒ Pour tous les personnels • Formateurs • Personnels administratifs et techniques	⇒ Pour tous les étudiants Quelle que soit la nationalité : • Européens, • Autres : Canadiens, Marocains, Suisses, Algériens... ⇒ Pour tous les personnels • Formateurs • Intervenants • Coordinateurs • Chercheurs

3



INSTITUT MEDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL

Des spécificités marquées

⇒ **Des modalités de professionnalisation innovantes**

❑ **Accompagnant Educatif et Social** : stage pratique

Stage de **4 à 8 semaines** en Europe (Belgique et Roumanie) ou au Maroc durant la 1^{ère} année de formation

Objectifs :

- Appréhender le travail social dans un autre pays
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Accompagner la personne dans la proximité
- Participer à l'accompagnement des actes de la vie quotidienne

4

Des spécificités marquées



☐ **Moniteur Educateur** : Dispositif « Travaux Pratique d'Ouverture au champ social »

Période d'observation de **4 semaines** en Europe (Belgique et Roumanie) ou au Maroc durant la 1ère année de formation

Objectifs :

- Mettre en mouvement une dynamique collective fondée sur un travail de groupe où les étudiants apprennent à manier ensemble les outils d'observation du territoire et de ses caractéristiques
- Connaître le contexte institutionnel et partenarial
- Faire émerger de multiples questions sur la réalité sociale et les enjeux du métier auquel se préparent les étudiants

5

Des spécificités marquées



☐ **Moniteur Educateur** : stage pratique

Stage de **8 semaines** en Europe (Belgique et Roumanie) ou au Maroc durant la 1ère année de formation

Objectifs :

- Découvrir un champ professionnel au sein des équipes et auprès des usagers en qualité de stagiaire ME
- Appréhender la nature des missions et des tâches constitutives de la profession, ainsi que les compétences qu'il lui faut acquérir ou développer pour s'y inscrire
- Développer sa pratique professionnelle dans la rencontre avec les divers publics en difficultés
- Découvrir la profession dans ses dimensions politiques, historiques, institutionnelles et techniques

6

Des spécificités marquées



- **Educateur Spécialisé et Assistant de Service Social : stage pratique Action Sociale et Développement (ASD)**

Ce stage de 14 semaines donne aux étudiants ES et ASS l'occasion d'expérimenter les outils que constituent le diagnostic, le projet, l'évaluation, la participation des usagers dans des situations concrètes.

Objectifs :

- Promouvoir une dynamique d'échange à travers la réalisation d'un stage pratique pour les travailleurs sociaux en formation à l'IMF
- Impliquer les acteurs de terrain dans la formation des étudiants travailleurs sociaux et des intervenants socio-éducatifs du secteur associatif
- Sensibiliser les futurs formateurs à la spécificité du stage ASD et aux modalités pédagogiques d'accompagnement de celui-ci

7

Des spécificités marquées



- **Educateur de Jeunes Enfants : voyage d'études et mobilités individuelles**

Organisation d'un **voyage d'études** chaque année durant le 6^{ème} semestre de la formation. Cette semaine clôture un cycle de travail autour des « Dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariats » et plus particulièrement les politiques familiales et sociales en direction de la Petite Enfance en Europe.

Les EJE ont également la possibilité de réaliser un stage « Communication professionnelle et travail en équipe » de 12 semaines à l'international chez l'un des partenaires de l'IMF.

Objectifs :

- Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet social, éducatif et pédagogique du service, de l'établissement, de l'institution en coopération avec les familles
- Organiser et mener en équipe des réunions
- Mener des actions d'information/sensibilisation en direction des familles, enfants, partenaires
- Créer des supports de communication adaptés aux destinataires, rédiger des écrits professionnels

8

Des spécificités marquées



☐ **Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) : stage pratique**

L'IMF propose en plus des 420 heures réglementaires un stage optionnel à l'international de 4 semaines au mois de juillet chez un partenaire IMF.

Objectifs :

- Identifier les fonctions et les missions du cadre en prenant en compte les spécificités liées à cette position professionnelle dans le pays d'accueil (caractéristiques de la législation, des politiques publiques, des modes de management, de l'environnement culturel...)
- Prendre en compte la dimension culturelle, dans la mise en œuvre de la fonction cadre au sein d'une structure

☐ **Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) : stage pratique**

Les étudiants en CAFDES ont la possibilité de réaliser un stage pratique de 2 semaines durant l'année de formation.

9

Des spécificités marquées



☐ **Diplôme d'Etat ingénierie sociale : étude de terrain**

Production d'une expertise technique à visée sociale au Maghreb en réponse à la demande d'un commanditaire, durant une semaine.

Objectifs :

- Passer de la simple conduite de projet à un véritable pilotage
- Posséder une culture générale sur les enjeux du développement, les politiques publiques et sociales et la conduite de projet
- Être capable d'intégrer les spécificités de l'environnement (local, national ou international)

⇒ La dimension collective des mobilités

- ☐ Binôme ou petit groupe, groupe en voyage d'études
- ☐ L'évaluation du stage est réalisée à partir de travaux et de soutenances tant collectives qu'individuelles

10

Des partenariats forts



⇒ Des organismes de formation et Universités internationaux

- ❑ L'Université de Grenade (Espagne), la Haute Ecole Louvain en Hainaut (Belgique) et l'Université des Sciences Appliquées de Francfort (Allemagne) dans le cadre d'accords bilatéraux du programme Erasmus+
- ❑ Le Cégep Garneau (Québec) et l'Université de Montréal (UDEM) au Canada
- ❑ La Haute Ecole de travail social de la HES-SO / Valais Wallis en Suisse
- ❑ L'Institut National de l'Action Sociale (INAS) au Maroc
- ❑ La Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Constantine en Algérie

⇒ Des établissements : associations œuvrant dans le social

- ❑ **Maroc** : Centre Accueil Migrants, Solidarité Féminine, Association Chifae, Tanger Accueil Migrants, Association Bayti, Centre National Mohammed VI des Handicapés (CNMH)...
- ❑ **Canada** : Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI), Relais d'Espérance, Cafétéria communautaire Multicaf...
- ❑ **Belgique** : Les Liserons à Ghlin, La farandole à Mons, Le jardin des fées à Mons...
- ❑ **Roumanie** : Direction Générale du Service Social et de la Protection de l'Enfance à Bucarest, Association "Copiii de Cristal" à Brasov

11

Les financements nécessaires



⇒ Le Programme Européen Erasmus+

❑ Enseignement Supérieur

L'IMF est titulaire de la **Charte Erasmus+ Enseignement Supérieur 2014-2020** et organise les mobilités des étudiants de niveau 6 et du personnel de l'IMF (nouveau programme 2021/2027 à venir).

❑ Formation Professionnelle

Le **projet « Travail social en Europe »**, financé par Erasmus+ depuis 2014, a permis à l'IMF de développer des partenariats avec des établissements et services du secteur social et médico-social belges et roumains. L'IMF est titulaire de la **Charte Erasmus+ 2018-20**

Objectifs :

- Accroître les compétences en matière d'accompagnement des personnes en difficultés, handicapées ou en situation de dépendance pour des travailleurs sociaux en formation professionnelle **Moniteur Educateur** et **Accompagnant Educatif et Social** dans le contexte multiculturel européen
- Développer les compétences des formateurs et du personnel de l'IMF à travers la réalisation de missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire ou de périodes de formation dans une entreprise ou tout autre organisme actif dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelles

12

Les financements nécessaires



⇒ Le Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante « SANitaire et SOcial » (PRAMESASO)

Tous les ans l'IMF répond à l'appel à candidature de la région PACA qui permet aux étudiants en formation initiale ayant validé un diplôme de niveau 4 d'obtenir une bourse pour effectuer un stage à l'étranger

⇒ L'aide du Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social (GIAPATS)

Le GIAPATS soutient la réalisation d'un stage à l'étranger des apprentis par le versement d'une aide financière

⇒ L'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ)

L'OFQJ accompagne les étudiants pour la réalisation d'un stage au Québec dans le cadre de leurs études. Il accorde des bourses de mobilité aux étudiants âgés de 18 à 35 ans

⇒ L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ apporte son soutien financier à des échanges et projets de jeunes Français et Allemands sous diverses formes : échanges universitaires, stages et échanges professionnels, bourses de voyage, travaux de recherche...

13

Les financements nécessaires



⇒ L'IMF

L'Institut consacre une part de son budget à la mobilité :

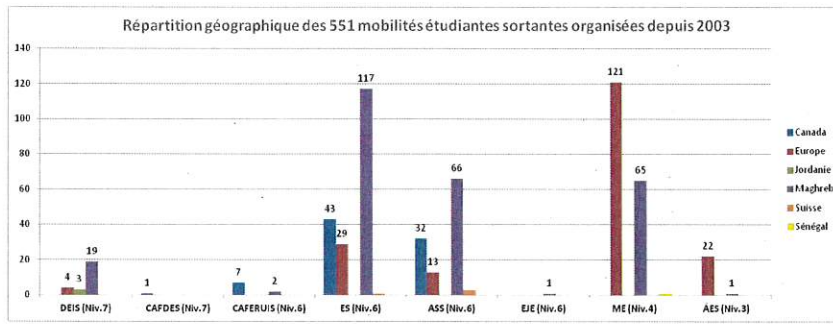
- ☐ **Aide au déplacement** : pour les étudiants inscrits à l'IMF effectuant leur stage à l'étranger. Cela concerne les stages ASD (ES et ASS), EJE, CAFERUIS et CAFDES.
- ☐ **Aide au séjour** : pour les étudiants inscrits à l'IMF effectuant leur stage à l'étranger et qui n'ont pas obtenu de bourse régionale ou de bourse européenne. Cela concerne les stages ASD (ES et ASS), EJE, CAFDES et CAFERUIS.
- ☐ **Bourse pour les ME et AES en stage hors Europe** : bourse comprenant une part d'aide au déplacement et d'aide au séjour.
- ☐ **Bourse étude de terrain DEIS** : bourse comprenant une part d'aide au déplacement et d'aide au séjour.

14

Mobilité sortante : chiffres clefs



Depuis une vingtaine d'années, 551 étudiants IMF ont réalisé un stage professionnel à l'international :



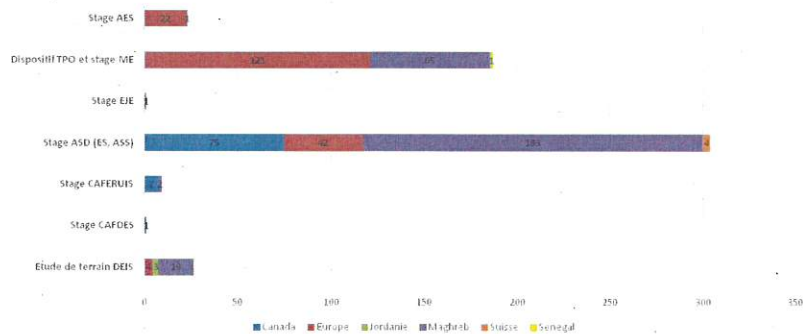
15

Mobilité sortante : chiffres clefs



2 dispositifs regroupent le plus grand nombre de mobilités à l'international : stage Action Sociale et Développement (ASD) et Travaux Pratiques d'Ouverture au champ social (TPO)

Répartition géographique des 551 mobilités étudiantes sortantes par dispositif depuis 2003



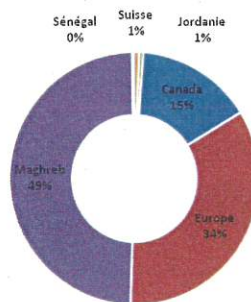
16

Mobilité sortante : chiffres clefs



Ces mobilités sont réalisées en grande majorité dans les pays du sud de la Méditerranée (Maghreb) et en Europe (Espagne, Belgique, Roumanie) :

Répartition globale des mobilités sortantes des étudiants par zone géographique depuis 2003



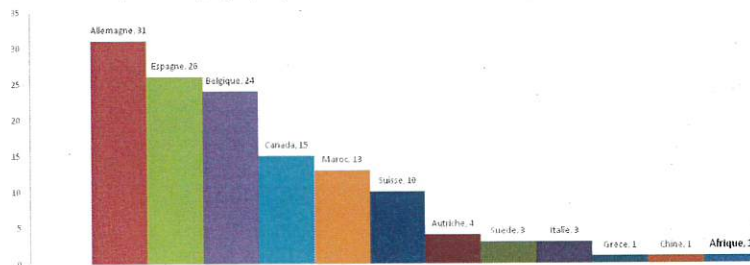
17

Mobilité entrante : chiffres clefs



L'IMF a également accueilli 132 étudiants internationaux provenant en grande majorité d'Europe :

Répartition géographique des 132 mobilités étudiantes entrantes depuis 2007



18

Contacts IMF sur les mobilités



Nathalie Segura - Directrice Adjointe, Responsable de l'Unité de Formation de Marseille
Tél. : 04.91.36.51.30 - Mail : n.segura@imf.asso.fr

Bernabé Bamouni - Directeur Adjoint, Responsable de l'Unité de Formation d'Avignon et d'Arles
Tél. : 04.32.40.41.80 - Mail : b.bamouni@imf.asso.fr

Clémence Gay Mazé - Conseillère Technique Mobilités Internationales - Siège de l'IMF
Tél. : 04.91.24.61.15 - Mail : c.gaymaze@imf.asso.fr

📧 **Site Internet de l'IMF** : www.imf.asso.fr

📧 **Plateforme pédagogique E-Campus** : <https://ecampus.imf.asso.fr>

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES MOBILITES A L'IMF – MAJ MAI 2020

Composition du Comité de pilotage :

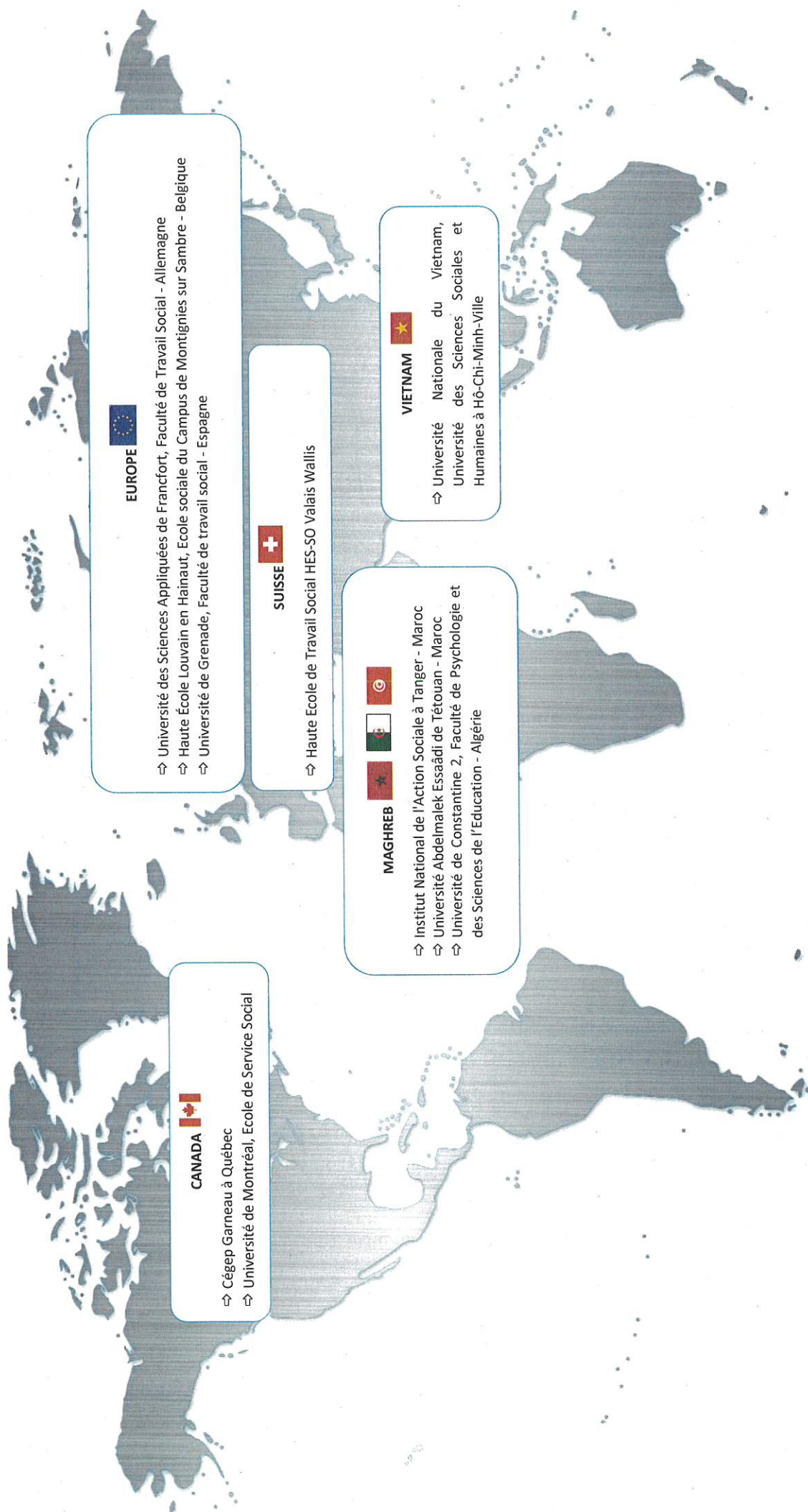
- Direction : Marie-Pierre SARAT
- Directions Adjointes : Nathalie SEGURA et Bernabé BAMOUNI
- Coopération internationale : Muriel LION, Antoine PASSAVANT
- Conseillère Technique Mobilités : Clémence GAY MAZÉ

MOBILITE SORTANTE										
Niveau Cadre Européen des Certifications	Dispositifs	Acteurs	Marseille			Avignon				
			Destinations							
			UE et Suisse	Maghreb	Canada	UE et Suisse	Maghreb	Canada		
3	AES	Pilotage	B.BAMOUNI							
		Coordination	M.SAHRAOUI (Réfèrent Maghreb)			F. JORDAN (Réfèrent Europe)				
		Référent Mobilités	V.GALANTINI (Roumanie, Belgique)	C.JACQUET, S.TOUNZI (Maroc)	-	G.GOMEZ, C.MOULERY (Roumanie, Belgique)	S.TOUNZI (Maroc)	-		
4	TPO et ME	Pilotage	B. BAMOUNI							
		Coordination	M.SAHRAOUI (Réfèrent Maghreb)			F. JORDAN (Réfèrent Europe)				
		Référent Mobilités	C.JACQUET (Roumanie, Belgique)	A.BERTHELOT, S.TOUNZI (Maroc)	-	A.CHATENAY/L BOVE (Europe : Roumanie et Belgique)	M.OUESSAI, S.TOUNZI (Maroc)	-		
6	ASD (ASS, ES) et EJE	Pilotage	N. SEGURA							
		Coordination	M. PERRIN			M. GUGLIELMI				
		Référent Mobilités	J.AMRAOUI (Allemagne, Espagne), J.GREBERT (Belgique, Suisse)	H.BETTAIEB, S.TOUNZI (Maroc)	N.DURAND LE ZALLIC	M.FRECHEDE (Belgique, Allemagne, Espagne)	S.AZIZI-EL ABBASSI, S.TOUNZI (Maroc)	A.LEGA TAUFER		
	CAFERUIS	Pilotage	B. BAMOUNI							
		Coordination	C.LORENZI-COLL							
		Référent Mobilités	S.TOUNZI (Maroc)							
7	DEIS	Pilotage	N. JAMI (Marseille) / C. LORENZI -COLL (Avignon)							
		Directeur d'étude	Y.PILLANT (Marseille)							
		Référent Professionnel	M.LION (articulation avec les projets de coopération internationale) si l'IMF est commanditaire							

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES MOBILITÉS A L'IMF – MAI MAI 2020

MOBILITE ENTRANTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ASD										
Dispositifs	Acteurs	Marseille			Avignon					
		Destinations								
		UE	Suisse	Maghreb	Canada	UE	Suisse	Maghreb	Canada	
Erasmus+ et hors Erasmus+	Pilotage	N.SEGURA				B.BAMOUNI				
	Référent Mobilités	J.AMRAOUI, J.GREBERT	J.GREBERT	H.BETTAIEB	N.DURAND LE ZALLIC	M. FRECHEDE	-	S.AZIZI-EL ABBASSI	A.LEGA TAUFER	

LES MOBILITES ETUDIANTES SORTANTES A L'INTERNATIONAL : LES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES ACTIFS CES 4 DERNIERES ANNEES



CANADA 

- ⇒ Cégep Gagneau à Québec
- ⇒ Université de Montréal, Ecole de Service Social

EUROPE 

- ⇒ Université des Sciences Appliquées de Francfort, Faculté de Travail Social - Allemagne
- ⇒ Haute Ecole Louvain en Hainaut, Ecole sociale du Campus de Montignies sur Sambre - Belgique
- ⇒ Université de Grenade, Faculté de travail social - Espagne

SUISSE 

- ⇒ Haute Ecole de Travail Social HES-SO Valais Wallis

MAGHREB   

- ⇒ Institut National de l'Action Sociale à Tanger - Maroc
- ⇒ Université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan - Maroc
- ⇒ Université de Constantine 2, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education - Algérie

VIETNAM 

- ⇒ Université Nationale du Vietnam, Université des Sciences Sociales et Humaines à Hô-Chi-Minh-Ville



Erasmus+

MAJ mars 2020

LES MOBILITES ETUDIANTES SORTANTES A L'INTERNATIONAL : LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ACTIFS CES 4 DERNIERES ANNEES

CANADA

- ⇒ Cafétéria communautaire Multicaf à Montréal
- ⇒ Relais d'Espérance à Québec
- ⇒ Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants à Montréal

SUISSE

- ⇒ Foyer pour candidats réfugiés à St-Gingolph
- ⇒ Institut Don Bosco à Sion
- ⇒ Institut Saint Raphael à Champlan
- ⇒ Maison du monde à Monthey

MAROC

- ⇒ 100% Mamans à Tanger
- ⇒ Al Karam à Safi et Marrakech
- ⇒ Association Marocaine de Soutien et d'Aide aux personnes Trisomiques à Rabat
- ⇒ Bab Rayan à Casablanca
- ⇒ Bayti à Casablanca et Essaouira
- ⇒ Caritas à Rabat
- ⇒ Centre National Mohammed VI des Handicapés à Safi, Salé, Casablanca et Marrakech
- ⇒ Chifae à Tanger
- ⇒ Darna à Tanger
- ⇒ Hanane à Tétouan
- ⇒ L'Heure Joyeuse à Casablanca
- ⇒ Service Accueil Migrants à Casablanca
- ⇒ Solidarité Féminine à Casablanca
- ⇒ Tanger Accueil Migrants à Tanger

ALGERIE

- ⇒ Dar El Ihène à Tlemcen

TUNISIE

- ⇒ Création et Créativité pour le Développement et l'Embauche à Ras Lebel
- ⇒ Victoire pour Femme Rurale à Bouzid

EUROPE

BELGIQUE

- ⇒ Centre de jour Delta à Bruxelles
- ⇒ Centre La Forestière à Bruxelles
- ⇒ Fondation SUSJA à Mons
- ⇒ La Farandole à Mons
- ⇒ Le Jardin des fées à Mons
- ⇒ Les Liserons à Ghlin
- ⇒ Solidaritas-CREB à Bruxelles

ESPAGNE

- ⇒ Cruz Roja à Grenade
- ⇒ Gitana Anaquerando à Grenade

ROUMANIE

- ⇒ Direction Générale du Service Social et de la Protection de l'Enfance à Bucarest
- ⇒ Association Copiii de Cristal à Brasov



Erasmus+

MAJ mars 2020